

[illegible]

Responsable légal / Personne à prévenir en cas d'urgence

Mr / M^{me} : Nom et Prénom :



- ☐ Atteste que toutes les questions du questionnaire de santé prévu à l'Annexe II-23 du Code du Sport ont reçu une réponse négative et que le mineur, dont je suis le représentant légal, ne présente pas de contre-indication à la pratique de la voile. Je reconnais qu'à travers cette attestation, j'engage ma propre responsabilité et qu'en aucun cas celle de la FFVoile ou de mon club ne pourra être recherchée.

Inscris et autorise le stagiaire mineur à participer aux activités proposées par le C.M.V.S.B.

- ☐ Autorise, en cas d'urgence, à faire pratiquer tous les soins médicaux nécessaires dans un ° établissement hospitalier.

Autorise le stagiaire mineur à regagner seul le domicile : oui ☐ non ☐

- ☐ Dégage la responsabilité du C.M.V.S.B de tout événement se produisant en dehors des heures normales d'activités.

Atteste que le stagiaire :

- ☐ Est apte à s'immerger, puis à nager au moins 25 mètres sans reprendre pied.
- ☐ Avoir pris connaissance du règlement intérieur et de l'arrêté du 09/02/98 affiché dans l'école de voile et disponible à la demande.
- ☐ **Je déclare** avoir reçu une information précisant le montant des garanties d'assurance associées à la licence de la FFV ou au passeport voile et avoir été informé(e) des possibilités de souscription de garanties complémentaires . Dans le cas où je souhaite souscrire à cette formule, je contacte moi-même le groupe MDS au 01.53.04.86.16 – 2/4 Rue Louis David – 75 016 PARIS
- ☐ ***J'autorise l'utilisation pédagogique et promotionnelle de l'image par le C.M.V.S.B***

Conformément à l'article 27 de la loi du 06/01/1978 "informatique et liberté" vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent
Conformément au Règlement Général sur la Protection des données, vos données personnelles sont gardées sur une période d'un an. Ces informations sont utilisées par le CMVSB pour la gestion et le fonctionnement de l'association.

En cas d'absence ou d'annulation :

Aucun remboursement sauf sur présentation d'un certificat médical justificatif et récent.

L'absence d'un pratiquant mineur à une séance, ou entraînement sportif doit être motivée et confirmée directement au responsable technique concerné.

La suspension ou la modification du déroulement des séances liées aux conditions météorologiques ou de sécurité, ne donneront lieu à aucun report ou remboursement. Des séances à terre seront assurées (art.8 du règlement intérieur).

Pour le stockage au CMVSB:

Il appartient à chacun de connaître ses compétences et aptitude avant de prendre la mer.
Nous vous conseillons d'assurer votre matériel.

- ☐ Je sousigné, _____, reconnais sortir sous ma responsabilité, avec mon matériel.
- ☐ Au bout de 3 ans sans règlement, de ma part, le cmvsb deviendra propriétaire du matériel stocké.
- ☐ Je m'engage à bien fermer le local stockage après ma sortie en mer.

Signature :